

CERTIFICAT DE CONFORMITE (véhicules livrés en châssis-cabine)

X09-1

Je soussigné : RENAULT TRUCKS SAS, 99 Route de LYON, 69802 SAINT PRIEST, Constructeur certifié que le véhicule livré :

- (1) en châssis-cabine (voir notas)
(2) dénomination

D.1	Marque	RENAULT
D.2	Type Variantes* Versions*	44AEA2 CC 51
D.3	Dénomination commerciale	MIDLUM
E	N° d'identification ou n° d'ordre dans la série du type (1)	VF644AEA000005247
F.1	Masse en charge maximale techniquement admissible (kg)	13000
F.2	Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (kg)	13000
F3	Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (kg)*	NEANT
J	Catégorie internationale	N3
J.1	Genre national*	CAM
K	Numéro de la réception par type	L-0231-01-05
P.1	Cylindrée (cm ³)	4116
P.2	Puissance nette maxi (kW)	128
P.3	Source d'énergie	gazole
P.6	Puissance administrative (CV)	11 CV
S.1	Nombre de places assises (y compris celle du conducteur)*	002
U.1	Niveau sonore à l'arrêt (dB(A))	Avec moteur DCI4 C J01 Sortie (L): 083
U.2	Régime de rotation du moteur lui correspondant (tours par mn ⁻¹)	1800
V.9	Classe environnementale	8877*0127A

- est entièrement conforme au type variante version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus;
- sort de nos usines (magasins) le :
- pour être livré à :
(Nom et adresse de l'acheteur ou, à défaut, du concessionnaire)

Fait à Lyon, le 29/06/2006



Gilbert ARNAUD
Responsable du Centre Management
RENAULT TRUCKS SAS

(2) Références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation.

- NOTA 1 : Pour obtenir l'immatriculation dans le genre CAM du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le Procès-Verbal de Réception du type et :
- soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté du 19 Juillet 1954 relatif à la Réception des véhicules automobiles.
 - soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès verbal de réception complémentaire ;
 - soit un procès verbal de réception à titre isolé.
- NOTA 2 : Pour obtenir l'immatriculation dans le genre VASP (sauf BOM) du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le Procès-Verbal de Réception du type et :
- soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès verbal de réception complémentaire ;
 - soit un procès verbal de réception à titre isolé
- NOTA 3 : Ce véhicule est apte à circuler en engin de service hivernal dans les conditions ci-après :
- PTAC : 16000 kg avec pneus 265/70 R 19.5 ou 285/70 R 19.5
PTRA : 19500 kg avec pneus 265/70 R 19.5 ou 285/70 R 19.5
Maxi sur essieu 1 : 5600 kg avec pneus 265/70 R 19.5 ou 285/70 R 19.5
Maxi sur essieu 2 : 10570 kg avec pneus 265/70 R 19.5 ou 285/70 R 19.5
Il devra subir une réception à titre isolé par le Service en charge des réceptions avant son immatriculation.

ATTESTATION D'EQUIPEMENT :

Je soussigné RENAULT TRUCKS SAS atteste que le véhicule désigné ci-dessus est équipé des éléments, organes, dispositifs suivants :

- | | |
|---|--|
| 1 - Ralentisseur(s) additionnel(s) prévu(s) au point 7.9 :
électromagnétique sur transmission :
sur échappement | NON Poids 0
OUI |
| 2 - Pneumatiques : | Essieu 1 : 265/70 R 19,5
Essieu 2 : 265/70 R 19,5 |
| 3 - Charges maximales techniquement admissibles : | Essieu 1 : 5000
Essieu 2 : 9440 |
| 4 - Dispositif de protection contre l'encastrement arrière : | NON
fixe : n° e2 8003 ..
escamotable : n° e2 0938 .. |
| 5 - Type suspension | SM2, NI PNEUMATIQUE NI EQUIVALENTE |

Ce véhicule satisfait aux prescriptions des directives : - CE 92/97, 96/20 et 99/101 relatives au niveau sonore (≤ 80 dB(A)).
- CE 88/77 à 2001/27A relatives aux émissions de gaz polluants EURO 3.
- CE 98/12 et du règlement ECE 13R09, relatifs au freinage.